



DIAGNOSTIC DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME **COMMUNE de LABATUT FIGUIERES** RAPPORT DE VISITE

N° dossier : LABf/DIAG64/14/PELn/11798	Propriétaire de l'immeuble:
Adresse de l'immeuble : 13 R DE LA CARRERE	Nom du propriétaire : PELLET
Commune : LABATUT FIGUIERES	Prénom : NICOLAS
Section et n° parcelle(s) : NC	Adresse : 13 R DE LA CARRERE
Date de construction : NC	Commune : LABATUT FIGUIERES
Date de réalisation de l'assainissement : NC	Téléphone : 06 81 22 89 47

Visite le : 20/05/14 à 15h30

Présent(s) : Mme. PELLET

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT :	
Superficie de la parcelle :	NC m ²
Pente du terrain :	Moyenne (entre 5 et 10%)
Nature du sol :	Argile
Terrain desservi par un réseau d'eau potable :	OUI
Proximité d'un puits :	NON

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION :	
Type de résidence :	Principale
Nombre d'habitants permanents :	6
Nombre d'habitants saisonniers :	
Nombre de chambres :	3
Nombre de salles de bains :	1
Nombre de WC :	1
Nombre de cuisines :	1

COLLECTE DES EAUX USEES :
Regard de visite recevant les eaux vannes et les eaux ménagères: NON
Destination des eaux pluviales : Infiltration sur la parcelle

PRETRAITEMENT :	
Prétraitement :	Fosse toutes eaux -Accessible -Volume : Inconnu
Ventilation :	OUI
Préfiltre incorporé à la fosse toutes eaux :	OUI -Matériaux filtrants : Cassette -Accessible
Bac à graisses :	OUI -Accessible -Volume : Inconnu

Bien entretenir votre installation :

Une vérification et un entretien régulier de votre installation sont nécessaires.
 La fosse toutes eaux se vidange dès que le volume de boues atteint 50% de son volume utile.
 Le préfiltre se nettoie deux fois par an. Le bac à graisse se vidange au moins 2 fois par an.

FILIERE DE TRAITEMENT :	
Traitement :	NON

REJET DES EFFLUENTS :Type de rejet dans le milieu :
Milieu récepteur :Effluents prétraités
Superficiel**CONCLUSION DE LA VISITE:**

Dispositif	Partiel : le dispositif n'a pas tous les éléments requis pour fonctionner.
Fonctionnement	Aléatoire : dispositif pouvant constituer une gêne pour l'usager (colmatages, odeurs, vidanges, refoulements...)
Impact sur le milieu naturel	Elevé : les eaux usées rejetées au milieu naturel polluent l'exutoire
Risques sanitaires	Elevés : dispositif rejetant des effluents bruts dans le milieu (périmètre de protection, baignade, puits, fossé, ...)

Rejet des eaux usées sur la voie publique (fossé, caniveau, fossé busé...) ? Non

**AVIS DU SERVICE SUR LE DISPOSITIF
DEFAVORABLE, LA REHABILITATION EST URGENTE****Commentaires :**

L'installation d'assainissement non collectif ne possède pas de filière de traitement afin de traiter l'ensemble des eaux usées, elle est donc dépourvue d'un traitement réglementaire. A la sortie d'un dispositif de prétraitement (fosse septique, fosse toutes eaux ou bac à graisse), l'effluent n'est pas épuré. Il est encore chargé en polluants organiques et en germes pathogènes. Le rejet est donc source de pollution et peut présenter des risques de salubrité publique.

Les effluents sont rejetés vers une parcelle privée, n'occasionnant aucune gêne pour le voisinage. Pour permettre un prétraitement et un traitement de qualité des effluents domestiques de l'habitation, il faudra prévoir l'installation d'un dispositif de traitement en accord avec la réglementation en vigueur (DTU 64.1, l'arrêté du 6 mai 1996, loi sur l'eau 2006...) et le Schéma directeur d'assainissement de la commune.

Pour toutes informations complémentaires, le SPANC se tient à votre disposition.

Conformément à l'article L 271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, en cas de non-conformité d'une installation d'assainissement non collectif, dans le cadre d'une transaction immobilière, l'acquéreur doit procéder à des travaux de réhabilitation dans l'année qui suit l'acte de vente.

Nom et Signature du Technicien d'assainissement non collectif :
Yann BERTRAND

Fait à Vic-Bigorre, le 26/05/2014

Le Président de l'Etablissement Public



(Handwritten signature)

Appel le 28/07

pas besoin de faire

qq chose comme ça se déverse dans bois privé.
Il n'y aurait que le maire qui pourrait imposer la réhabilitation.